



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats au 30 Juin 2012

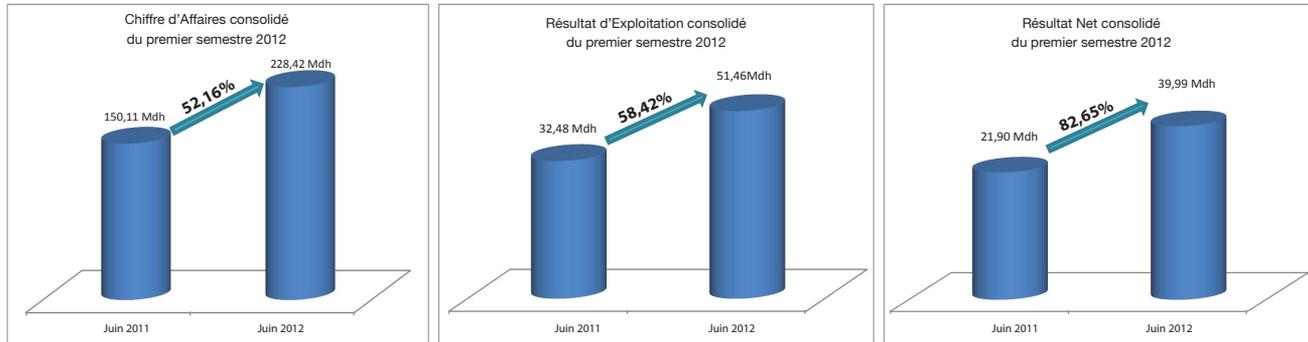


Un chiffre d'affaires au 30 Juin 2012 de 228,42 Millions de Dhs, en progression de 52,16%

Un résultat net de 39,99 Millions de Dhs, en croissance de 82,65%

Le Conseil d'Administration de **JET ALU MAROC**, réuni le Lundi 24 Septembre 2012 à Rabat sous la présidence de M. Mohammed Adil Rtabi, a examiné et arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de la société pour le premier semestre de l'exercice 2012 et qui ressortent comme suit :

Résultats des comptes consolidés



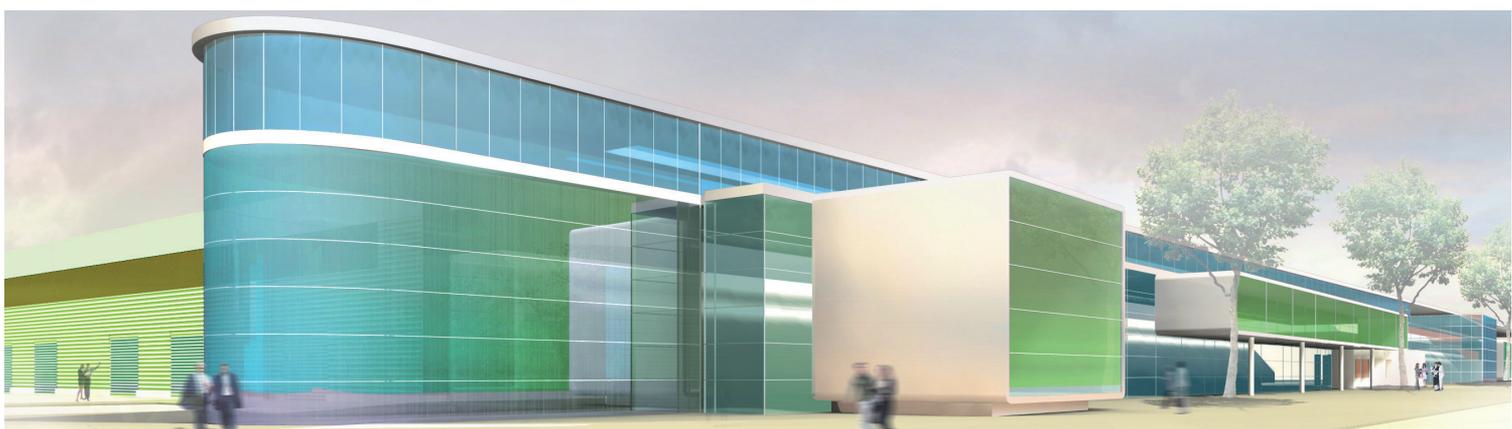
Faits marquants de la période

Lors du premier semestre 2012 **JET ALU MAROC** a livré plusieurs chantiers à ses clients dont :



JET ALU MAROC a pu maintenir le niveau de son carnet de commandes, avec un montant de 1,2 Milliards de Dhs à fin Juin 2012, malgré le retard qu'a connu le lancement des appels d'offres en 2012.

Il est à noter que ce premier semestre s'achève avec la concrétisation de l'achat d'un terrain à Oued Ykem de 7 ha et le démarrage de la construction de la nouvelle unité industrielle (35000 m² couvert). Cet investissement, prévu partiellement dans le business plan présenté lors de l'IPO, permettra à **JET ALU MAROC** d'augmenter sa capacité de production, d'accompagner la stratégie de développement des métiers à fort potentiel de croissance et aussi de se positionner sur de nouveaux métiers lui permettant ainsi d'accroître ses parts de marché.



Principes de Consolidation

1. REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes consolidés de la société **JET ALU MAROC** ont été établis conformément aux normes marocaines telles que prescrites par le conseil national de la comptabilité.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation englobe la société **AR FACTORY** détenue à hauteur de 70%.

3. METHODE DE CONSOLIDATION :

La société **AR FACTORY** étant contrôlée de manière exclusive, la consolidation s'est faite selon la méthode de l'intégration globale.

4. PRINCIPAUX RETRAITEMENT :

Ces retraitements portent sur :

- Les dettes et les créances réciproques.
- Les écarts de conversion.

- Les produits et les charges intra-groupe.
- La marge sur facturation figurant dans les encours.
- Les résultats internes.
- Le leasing des immobilisations n'a pas été retraité.

5. DEROGATIONS ET REGIME FISCAL :

La société est soumise au régime fiscal normal au Maroc. par ailleurs, la société ne bénéficie d'aucune dérogation aux principes comptables, aux méthodes d'évaluation et aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse.

6. CHANGEMENT DE METHODES :

Les méthodes appliquées par la société sont permanentes et ne changent pas d'un exercice à l'autre.

FAÇADES LÉGÈRES - SEMI LÉGÈRES, TRAVAUX SPÉCIAUX